



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00597

Numéro SIREN : 421 247 727

Nom ou dénomination : AUDEXCO Audit-Expertise-Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2013 sous le numéro de dépôt 1230

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de REIMS

55/57 Rue Thiers
BP35 51052 REIMS Cedex
Me DELPY, Greffier

Tel : 03.26.88.30.66

RECEPISSE DE DEPOT

AUDEXCO Audit-Expertise-Conseil
235 avenue de Laon
51100 Reims

V/REF :

N/REF : 98 B 597 / 2013-A-1230

Le Greffier du Tribunal de Commerce de REIMS certifie qu'il a reçu le 08/03/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 19/11/2012
- Modifications relatives au conseil d'administration

Concernant la société

AUDEXCO Audit-Expertise-Conseil
Société par actions simplifiée
235 avenue de Laon
51100 Reims

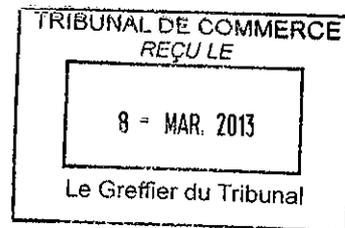
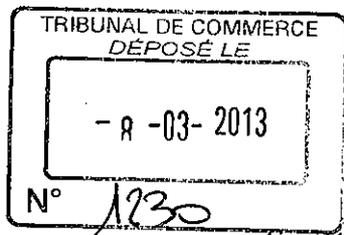
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-1230 le 08/03/2013

R.C.S. REIMS 421 247 727 (98 B 597)

Fait à REIMS le 08/03/2013,

LE GREFFIER





AUDEXCO

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 235 Avenue de Laon - 51100 REIMS
421 247 727 RCS REIMS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2012**

Le 19 novembre 2012,

A 11 heures,

Les associés de la société AUDEXCO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 16 octobre 2012 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien LEBRASSEUR, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Sophie BOUTILLIER CAUDWELL est désignée comme Secrétaire.

La société LAVAYSSIERE LOILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 9 986 sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

SBC

- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Démission de Monsieur Jean-Claude LEBRASSEUR de son mandat de Directeur Général,
- Démission de Madame Sophie BOUTILLIER CAUDWELL de son mandat de Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude LEBRASSEUR de son mandat de Directeur Général et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, prend acte de la démission de Madame Sophie BOUTILLIER CAUDWELL de son mandat de Directrice Générale de la Société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Madame Sophie BOUTILLIER CAUDWELL continuera de bénéficier du maintien de son contrat de travail pour ses fonctions d'Expert Comptable salariée au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

§

SBC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sébastien **LEBRASSEUR**



Le Secrétaire
Sophie **BOUTILLIER CAUDWELL**

